

ARRÊTÉ

Arrêté n° 2020-017

Objet : Réglementation générale – Signaux « Stop »

Le Maire de la ville de Vittel,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1 et L.2213-6 ;

Vu le code pénal et notamment les articles R.610-5° et R.221-6° ;

Vu le code de la route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu ses précédents arrêtés relatifs à la réglementation de la circulation et du stationnement dans l'agglomération ;

Vu l'arrêté municipal n° 2020-005 en date du 6 janvier 2020 ;

Considérant la nécessité de prendre de nouvelles dispositions en vue d'améliorer la circulation et de refondre toutes les dispositions précédemment adoptées, dans l'intérêt de la sécurité publique ;

Considérant la nécessité d'implanter des signaux "Stop" sur tout le territoire communal de Vittel ;

ARRÊTE

Article 1. Des signaux « Stop » sont implantés sur le territoire communal de Vittel, comme suit :

1. Avenue Bouloumié côté numéros impairs à l'intersection de l'avenue de Châtillon pour les véhicules sortant de la zone piétonne ;
2. Rue de Charmey sur l'avenue Bouloumié ;
3. Rue du Docteur Fournier sur la rue de Charmey ;
4. Rue du Ruisseau sur la rue de Charmey et sur la rue Croix-Pierrot ;
5. Rue du Luxembourg sur la rue de Charmey ;
6. Rue du Docteur Fournier sur l'avenue de Châtillon et sur la rue de la Croix-Pierrot ;
7. Passage Magdelon sur la Croix Pierrot ;
8. Avenue de Châtillon prolongée sur rue de la Vauviard ;
9. Rue du Grand Ban sur la rue de la Vauviard ;
10. Rue du Point de vue (partie basse) sur la rue de la Vauviard ;
11. Rue Charles Garnier sur l'avenue Bouloumié ;
12. Rue Charles Garnier sur la rue Saint Nicolas ;
13. Sortie du parking Club Méditerranée sur la rue Charles Garnier ;
14. Avenue Maurice Barrès sur l'avenue de la Roseraie ;
15. Rue de Sugène sur l'avenue de la Roseraie ;
16. Rond point des Villas sur l'avenue de la Roseraie ;
17. Rue Jacques Ducrot sur la rue de Sugène ;
18. Rue des Bleuets sur l'avenue Maurice Barrès et sur la rue Louis Pergaud ;
19. Rue Roland Dorgelès sur la rue Louis Pergaud ;
20. Allée Louis Pergaud sur la rue Louis Pergaud ;

21. Sorties de la rue Ernest Perrochon sur la rue Louis Pergaud ;
22. Rue des Essarts sur la rue Louis Pergaud et sur la rue Claude Bassot ;
23. Allée des Essarts sur la rue Winston Churchill ;
24. Allée du Haut de la Prelle sur la rue Winston Churchill ;
25. Rue Georges de la Tour sur la rue Louis Pergaud et sur la rue Winston Churchill ;
26. Rue Louis Pergaud sur la rue Winston Churchill ;
27. Rue Winston Churchill sur la rue Claude Bassot ;
28. Rue des Seize Mutins sur la rue Claude Bassot (2 sorties) ;
29. Voie de raccordement de la rue Claude Bassot à la rue des Seize Mutins sur ladite rue ;
30. Sortie bâtiments H.L.M. sur la rue Claude Bassot ;
31. Rue des Pâquerettes sur la rue Claude Bassot ;
32. Chemin latéral à la voie ferrée sur la rue Claude Bassot ;
33. Deux voies d'accès aux pavillons en bande du "Gros Buisson" sur la rue Claude Bassot ;
34. Rue des Capucines sur l'avenue Maurice Barrès. ;
35. Rue des Aubépines sur l'avenue Maurice Barrès ;
36. Rue des Lilas sur l'avenue Maurice Barrès ;
37. Rue des Lilas sur la rue des Pâquerettes ;
38. Sortie du parking de l'hôpital "Beau Site" ;
39. Sortie du "Splendid" sur l'avenue Maurice Barrès ;
40. Rue des Pâquerettes sur la rue Saint Nicolas ;
41. Rue Abbé Marchal sur la rue Saint Nicolas ;
42. Sortie parking « Bonne Source » sur la rue Saint Nicolas ;
43. Rue de la Montjoie sur la rue de Lorima ;
44. Allée Champ Millot sur la rue de Lorima ;
45. Rue de Lorima sur la rue Saint Eloi ;
46. Chemin du Haut du Cras sur la rue Saint Eloi ;
47. Rue Sœur Saint Paul sur la rue Sœur Catherine ;
48. Rue du Petit Ban sur la rue Saint Eloi ;
49. Rue du Vair sur le pont Saint Eloi ;
50. Sorties du parking place du 12 Septembre sur la rue Maréchal Foch ;
51. Sortie parking Badenweiler sur la rue de Verdun ;
52. Sortie parking salle du Moulin sur la rue Maréchal Joffre ;
53. Rue de Metz sur l'avenue Raymond Poincaré ;
54. Rue Sœur Charité sur la rue de Paris ;
55. Rue des Vosges sur la rue Jeanne d'Arc ;
56. Rue Robert Schuman sur la rue de Metz ;
57. Rue Galliéni sur la rue Bel Air et sur la rue de Paris ;
58. Allée Bel Air sur la rue Bel Air ;
59. Rue Galliéni sur la rue de Metz et sur l'avenue Georges Clémenceau ;
60. Voie privée reliant la rue Jeanne d'Arc à la rue Galliéni sur ces deux rues ;
61. Rue Calouche sur l'avenue Raymond Poincaré ;
62. Allée Calouche sur la rue Calouche ;
63. Sortie collège "Jules Verne" sur la rue du Lieutenant Gauffre ;
64. Sortie du parking aménagé contre le collège "Jules Verne" sur l'avenue Georges Clémenceau (D229) ;
65. Sortie parking centre commercial « des Olympiades » sur la rue du Lieutenant Gauffre ;
66. Sortie rue de Courberoye (H.L.M. 8 et 9) sur la rue du Lieutenant Gauffre ;
67. Rue de Courberoye sur la rue lieutenant Gauffre ;
68. Rue Georges Guynemer sur la rue du Lieutenant Gauffre ;
69. Rue Georges Guynemer sur l'avenue de Courberoye ;
70. Sortie de l'allée Georges Guynemer sur la rue Georges Guynemer ;
71. Rue Jean Mermoz sur la rue du Lieutenant Gauffre ;
72. Rue Jean Mermoz sur l'avenue de la 1^{ère} Armée ;
73. Sortie parking bus centre omnisport sur l'avenue du Haut de Fol ;

74. Rue Jean Bouin sur l'avenue du Haut de Fol ;
75. Chemin des Gélines sur la rue de Lignéville ;
76. Chemin de la Vieille Ringue sur la rue du Brahaut ;
77. Aux deux extrémités du chemin de liaison de la rue de Lignéville à la rue de la Samaritaine ;
78. Allée de Preys sur la rue de Lignéville ;
79. Allée de Normanhay sur la rue de Normanhay ;
80. Rue de Lignéville sur la rue Division Leclerc ;
81. Place des Francs sur la rue Division Leclerc ;
82. Rue de Lignéville (dans le triangle) sur la rue de la Samaritaine ;
83. Rue du lotissement de la Vieille Ringue sur le chemin des Gélines ;
84. Piste cyclable desservant le quartier de Brahaut sur la rue de Lignéville ;
85. Voie d'accès à "Vita-Hôtel" et au parking de cet établissement sur l'avenue du Haut de Fol ;
86. Voie d'accès à "Vita-Hôtel" pour les véhicules de service et de livraison sur l'avenue du Haut de Fol ;
87. Allée des Chenevières du Larmin sur la rue de Brahaut ;
88. Deux sorties de la rue du Pluvier sur la rue Poirieloup ;
89. Rue de Noffriez sur la rue de la Samaritaine ;
90. Rue de Charbonné sur la rue de la Samaritaine (3 sorties) ;
91. Allée de la Samaritaine sur la rue de Charbonné ;
92. Rue de la Samaritaine sur la rue de Lignéville (2 sorties) ;
93. Rue de la Samaritaine sur la rue Bel Air ;
94. Rue du lotissement Vaillant sur la rue de Salomon ;
95. Rue du Haut du Four sur la rue de Salomon ;
96. Carrefour de la rue de Salomon sur la rue de la Samaritaine (2 sorties) ;
97. Rue du Cras sur la rue du Petit Ban ;
98. Ruelle Saint Rémy sur la rue du Petit Ban ;
99. Rue François Richard sur la rue du Petit Ban ;
100. Rue de Voiveselles sur la rue Saint-Eloi ;
101. Rue de Nossoloup sur la rue des Azeliers ;
102. Rue Emile Maireichard sur la rue des Azeliers ;
103. Voie d'accès à la "Croisette II" sur la rue des Azeliers (vieille route d'Haréville 2 sorties) ;
104. Rue de Batremoulin sur la rue des Azeliers ;
105. Rue de Vaxellepierre sur la rue des Azeliers ;
106. Rue de l'Autour sur la rue de la Scierie ;
107. Rue de l'Autour sur la rue de Batremoulin ;
108. Rue Suzanne Chardin sur l'avenue Georges Clémenceau ;
109. Rue Pierre Ferry sur la rue de Paris ;
110. Chemin de Chambrotte sur la rue de la Scierie ;
111. Sortie H.L.M. 12 et 14 sur la rue Division Leclerc (2 sorties) ;
112. Allée d'Enfriez sur la rue Winston Churchill ;
113. Allée privée Bel Air sur la rue Bel Air ;
114. Rue de Nancy sur l'avenue Georges Clémenceau ;
115. Rue Alain Mimoun sur la rue Jean Bouin ;
116. Rue Marcel Cerdan sur la rue Jean Bouin ;
117. Sortie du Foyer du Haut de la Charme sur la rue Jean Bouin ;
118. Rue Gratte-Paille sur l'avenue Georges Clémenceau ;
119. Rue Gratte-Paille sur la rue Calouche ;
120. Sortie centre commercial des "Olympiades" sur l'avenue de Courberoye ;
121. Sortie parking des "Olympiades" sur l'avenue de Courberoye ;
122. Passage de la rue Croix Pierrot à l'avenue de Châtillon aux deux extrémités ;
123. Rue des Capucines sur la rue des Pâquerettes ;
124. Allée de Liège sur la place de Liège ;
125. Parking Saint-Eloi (face au n°194) sur la rue Saint-Eloi ;
126. Rue Saint-Eloi sur la place Général de Gaulle ;

127. Parking de la place du Général de Gaulle (face au n°80) sur la place du Général de Gaulle ;
128. Rue des Dames sur la place des Dames ;
129. Parkings place des Dames (deux) sur allée des Dames ;
130. Parking de la rue des Dames (ancienne brasserie) sur la rue des Dames ;
131. Place des Dames sur la rue Division Leclerc ;
132. Ruelle du Ruisseau sur la rue de Salomon ;
133. Allée Entre-Deux-Eaux sur la rue Division Leclerc ;
134. Allée de la Cornée sur la rue Division Leclerc ;
135. Chemin communal du "Tir aux pigeons" sur la D68 côté Vittel ;
136. Chemin communal du "Tir aux pigeons" sur la D68 côté forêt de They-sous-Montfort (2 sorties) ;
137. Rue des Essarts sur la rue Louis Pergaud ;
138. Rue des Essarts sur la rue Claude Bassot ;
139. Allée Champ Millot sur la rue de Lorima ;
140. Rue de la Haye Jean Cottant sur la rue de Lorima ;
141. Rue de Lorima sur la rue Saint-Eloi ;
142. Rue de Brahaut sur la rue Division Leclerc (2 sorties) ;
143. Sortie de l'entreprise FALCONE sur la rue Division Leclerc ;
144. Allée Henri Dunant sur la rue Bel Air ;
145. Allée des Tilleuls sur l'avenue de Châtillon ;
146. Sentier du Cimetière sur la rue Mairerichard ;
147. Promenade du Haut de la Prella sur la rue Claude Bassot ;
148. Rue des Aubépines sur la rue des Pâquerettes ;
149. Rue du Four sur la rue Gratte-Paille ;
150. Rue de l'Epine sur la rue Calouche ;
151. Rue des Facelles sur la rue Gratte-Paille ;
152. Rue des Facelles sur la rue Calouche ;
153. Rue de Tahon sortie gauche sur la rue du Four ;
154. Rue de la Moise sur la rue du Four ;
155. Allée de Béhulieu sur la rue Poirieloup.

Article 2. La Police Municipale, la Gendarmerie et tous agents de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Ampliation de cet arrêté sera adressée aux fins utiles à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vittel.

Fait à VITTEL, le 07 janvier 2020

Le Maire,